

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 février 2017 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etait absent : Monsieur Jaquinod.

Etaient absents excusés : Madame Hervier (*pouvoir à Mr Maignan*) et Monsieur Girard (*pouvoir à Mme Vandromme*).

Madame Pinto est désignée secrétaire de séance.

* * * *

Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé aux questions inscrites à l'ordre du jour.

* * * *

Affaires financières

→ Fixation du prix de l'eau pour la période 1^{er} avril 2017 – 31 mars 2018.

Monsieur Fillon rappelle la situation actuelle au regard des différents paramètres qui déterminent le prix du m³ d'eau assainie (*part eau potable avec base communale et taxe, part assainissement déterminée par la communauté d'agglomération compétente et redevances versées à l'Agence de Bassin Seine Normandie*).

Il souligne qu'en 2016 des travaux importants de renforcement du réseau eau potable, la suppression d'une cinquantaine de branchements plomb et le remplacement d'une quarantaine de compteurs ont eu lieu sans recours à l'emprunt.

Pour la partie eau potable, il est proposé de porter à 2,7133 € le prix du m³ pour la base communale à laquelle il est nécessaire d'y ajouter les taxe et redevance (*Pollution domestique de l'AESN 0,420 €/m³ et FSIREP départemental 0,067 €/m³*).

Ceci porte à 3,2003 € le prix total du m³ d'eau potable (*2,7133 € pour la base communale et 0,4870 € de taxe et redevance*), le prix du m³ d'eau assainie défini par la Communauté d'Agglomération a été arrêté à 2,2697 €.

Le montant de la location des compteurs est fixé à 16 € par semestre.

Approbation du Conseil à l'unanimité.

→ Propositions d'inscription des investissements en 2017 (budget général)

✓ En voirie : Monsieur Jouanneau rappelle les travaux (*chaussée ; trottoirs ; tampons EP*) de la rue de Dreux (*tranche conditionnelle marché 2016*).

✓ Pour les bâtiments et cimetière : Monsieur Maignan énumère la réfection de la toiture, de l'isolation et du chauffage au restaurant scolaire ; la mise aux normes électriques de la maison du Luat Clairét ; la pose de cloisons et plafond dans la classe n°1.

Pour tous ces travaux, Monsieur le Maire est autorisé à consulter des entreprises par devis comparatifs ou appel d'offres.

Côté cimetièrre, et compte tenu du besoin urgent, l'extension du columbarium sera inscrite au budget primitif 2017.

✓ Matériels divers : Monsieur Fillon précise la nécessité des inscriptions suivantes : matériels pour services techniques (*tondeuse ; karcher ; outillage..*) et communication (*kakémonos..*).

Toutes ces inscriptions seront présentées chiffrées lors de l'examen du budget primitif 2017.

→ **Acquisition de la parcelle AB 349**

Cette parcelle, grevée d'une servitude (*passage d'une canalisation d'eaux pluviales*), figure au Plan Local d'Urbanisme de la Commune dans les emplacements réservés.

L'acquisition dans le cadre de la succession Jaeger permettrait de lever la servitude sur cette parcelle.

Elle se ferait sur la base de 5.000 € l'hectare soit un coût de 609 €, hors indemnités diverses et frais de notaire.

Après débat, le Conseil Municipal, unanime, approuve les conditions d'achat et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, tous documents relatifs à la vente.

→ **Participation financière à la rénovation de deux sépultures**

Monsieur le Maire rappelle qu'après autorisation du Conseil Municipal il a été procédé à la rénovation des sépultures de deux soldats luraysiens morts lors de la Première Guerre Mondiale.

L'association le Souvenir Français avait décidé de participer financièrement à hauteur de 50 % pour la rénovation des sépultures et, selon ses statuts, a réglé l'intégralité de la facture relative aux travaux (725 €) réalisés par l'entreprise Collin à St Rémy-sur-Avre.

De ce fait, la Commune est redevable de 363 € à l'association le Souvenir Français.

Le Conseil, unanime, émet un avis favorable au versement de la quote-part de la Commune, soit 363 €, au Souvenir Français.

BATIMENTS COMMUNAUX

↳ **Construction de l'espace multifonctions (EMF)**

Messieurs Fillon et Jouanneau présentent les projets d'avenants relatifs à des ajustements faits lors de la phase de préparation technique.

Après débat, le Conseil Municipal, unanime, décide de :

➤ ne pas donner suite à la proposition de modification du complexe de toiture au droit de la cuisine au motif d'un fonctionnement de la cuisine tel que n'entraînant pas une forte hygrométrie (*devis Eiffage Energie Centre de 17.165,46 € H.T. et Dufoix 2.225,85 € H.T. classés sans suite*).

Concernant le devis de l'entreprise Auvisys :

➤ ne pas donner suite aux modifications de la sonorisation (*plus-value de 22.662 € H.T.*) et de la serrurerie scénique (*9.031,75 € H.T.*).

➤ donner un avis favorable au remplacement des projecteurs scéniques par des projecteurs à LED (*plus-value de 2.784 € H.T.*).

➤ donner un avis favorable à la modification de l'équipement de cuisson (*moins-value de 281,18 € H.T.*)

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait émis un avis favorable suite au souhait de l'Adjoint Principal du Patrimoine d'augmenter son temps de travail de 3,5 heures.

Du fait que la durée hebdomadaire actuelle de son temps de travail est de 21,5 heures et que l'augmentation est supérieure à 10 % de ce temps, il est nécessaire de procéder à la suppression du poste actuel et de créer un nouveau poste avec la prise en compte de la nouvelle durée.

L'avis du Comité Technique Paritaire (*Centre de Gestion*) est obligatoire.

Après débat, le Conseil à l'unanimité, décide de mettre en place cette procédure afin de porter à 25 heures le temps de travail hebdomadaire de l'Agent.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner la propriété AB 351, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (*Art. A 213-1 du CU*).

ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

★ 28 février : Signature d'un Contrat Emploi Avenir (*services techniques*).

★ 10 mars : Réunion du Conseil d'Ecole/Vernissage Exposition Agora (« *ballade luraysienne* »).

★ 17 mars : Assemblée Générale de l'Entraide/Assemblée Générale de l'ASC.

★ 18 mars : Cérémonie Citoyenneté (*remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans*).

★ 19 mars : Commémoration fin de la guerre d'Algérie.

★ 31 mars : Réunion du Conseil Municipal (*vote des budgets 2017*).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon :

1°) Présentation du « bilan bibliothèque 2016 »

2°) Réflexions sur :

◆ projet de mutualisation avec les villes de Dreux et Vernouillet.

Messieurs Girard (*Aide Sociale*) et Jouanneau (*Sécurité*) représenteront notre Commune lors d'une future réunion des services municipaux concernés.

◆ dénomination des quatre nouvelles rues du lotissement phase 2 – Gas Bernier.

Les élus sont invités à faire des propositions avant le 14 mai 2017 auprès de Monsieur Jouanneau.

◆ dénomination du futur espace multifonction. Le Conseil donne son accord pour une consultation de la population luraysienne.

Monsieur Deschamps : réitère son opposition à la mise en place de deux caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal (*Ecole ; EMF*).

Madame Maharaux : informations sur le groupe Troubadours Modernes et la Caravane des Poètes.

Madame Vandromme : exposition picturale chapelle St Rémi les 31 mars – 01 avril.

Monsieur Manuguerra : -rappelle la gêne occasionnée par errance de chats voisinage rue G. Dessillion. Nécessaire est fait.

-demande de précisions sur conditions d'accueil des enfants extérieurs au groupe scolaire J. Ferry. Réponse fournie.

Monsieur Victor : -rappel de la gratuite de l'accès à la bibliothèque pour les enfants de Luray (*- 12 ans*).

-proposition de remise d'une carte d'accès bibliothèque aux élèves de Classe Préparatoire (*groupe scolaire*). Accord unanime du Conseil.

Monsieur Guille des Buttes : Mission Locale : succès de la mise en place de la « garantie jeunes » (*formation – mise à niveau...*).

**La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au vendredi 31 mars 2017 à 20h00**